

RENTRÉE FACILE AVEC PASS'ILL

GUIDE PRATIQUE PASS'ILL



- RESTAURATION SCOLAIRE
- ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
- CENTRES DE LOISIRS
- LA VILL'A
- SPORT-VACANCES



Illkirch-Graffenstaden

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

GUICHET UNIQUE PASS'ILL

Tél. 03 88 66 80 70

Courriel : guichet-unique@illkirch.eu

www.illkirch.eu

Service Communication - Juin 2017 - Imprimé sur papier recyclé



Illkirch-Graffenstaden

VILLE NATURELLE ET INNOVANTE

SOMMAIRE

1. PASS'ILL, DE QUOI S'AGIT-IL ?	PAGE 4
■ LES PRESTATIONS		
■ LA CARTE		
■ OÙ S'ADRESSER ?		
2. LE COMPTE FAMILLE	PAGES 5 ET 6
■ LA CRÉATION DU COMPTE FAMILLE		
■ LE CHARGEMENT DU COMPTE		
■ CONSULTATION DU SOLDE DU COMPTE		
3. L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS	PAGE 7
4. L'UTILISATION DE LA CARTE	PAGE 7
LA RESTAURATION ET LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	PAGE 8
QUESTIONS PRATIQUES	PAGE 9
PASS'ILL EN BREF	PAGE 10
LES PRÉCAUTIONS À RESPECTER	PAGE 11

LES PRÉCAUTIONS À RESPECTER



PASS'ILL EN BREF

ETAPE 1

Inscription au guichet unique ou sur le portail Pass'ill

Ouverture du compte

■
Alimentation du compte

■
Remise de la carte ou des cartes le cas échéant

■
Inscriptions aux activités

Documents à présenter lors de cette inscription : livret de famille, justificatif de domicile datant de moins de 2 mois, fiche santé (sauf à la Vill'A), avis d'imposition (sauf à la Vill'A) (si vous pensez bénéficier d'une réduction).

ETAPE 2

Votre enfant badge sur le lieu d'activités
(sauf à la Vill'A et à Sport-vacances)

ETAPE 3

Le badgeage déclenche un débit instantané sur votre compte famille

ETAPE 4

Vous alimentez votre compte régulièrement auprès du guichet unique ou depuis le portail Pass'ill directement depuis chez vous.



1. PASS'ILL, DE QUOI S'AGIT-IL ?

C'est un outil de gestion simple, souple, sûr et moderne. Il consiste en un Compte Famille auquel est rattachée une carte individuelle. Le compte Famille peut être consulté et alimenté à tout moment sur le portail Pass'III accessible à partir du site Internet de la Ville (www.illkirch.eu).

A LES PRESTATIONS CONCERNÉES

- la restauration scolaire (*pour les écoles élémentaires et maternelles*)
- les accueils périscolaires (*pour les écoles élémentaires et maternelles*)
- les centres de loisirs (*Ill aux Loisirs et Muhlegel*)
- la Vill'A
- Sport-vacances

B LA CARTE

La carte Pass' III n'est pas un porte-monnaie électronique, elle n'a aucune valeur marchande.

Les cartes sont sécurisées, numérotées et portent le nom du détenteur. La première carte est fournie gratuitement. Elle se conserve d'une année sur l'autre.

Chaque utilisateur de service se verra attribuer une carte (*ex : si vous avez deux enfants, chacun disposera de sa propre carte*).

A noter : Les élèves de la Vill'A et de Sport-vacances ne se verront pas délivrer de carte dans la mesure où le badgeage n'est pas pratiqué.

C OÙ S'ADRESSER ?

Le guichet unique Pass'III est votre interlocuteur unique dans le cadre de vos démarches relatives aux activités de restauration, d'accueils périscolaires, de centres de loisirs, des activités annuelles de la Vill'A et de Sport-vacances.

Il se trouve à la Direction de l'Enfance et de la Vie Educative, Hôtel de Ville, 181 route de Lyon.

C'est au guichet unique Pass'III que vous sera remise votre carte.

QUESTIONS PRATIQUES

EN CAS D'OUBLI DE LA CARTE

Il faut impérativement le signaler dès l'arrivée au responsable des badgeages qui procédera à une régularisation pour permettre l'accès à l'activité.

EN CAS D'OUBLI DE POINTAGE EN RESTAURATION

Votre enfant sera pris en charge s'il est inscrit en restauration mais son repas n'ayant pas été commandé, pourra être différent de celui des enfants ayant confirmé leur réservation par badgeage.

Un pointage manuel sera réalisé par le responsable des badgeages et le repas déduit de votre compte.

EN CAS DE PERTE OU DE DÉTÉRIORATION

Il convient de le signaler le plus rapidement possible auprès du guichet unique qui désactivera votre carte et vous en créera une nouvelle (au tarif de 5€ le badge et 1€ l'étui). La carte égarée ou endommagée sera refusée par les bornes et ne pourra pas être réactivée ni remboursée.

EN CAS DE MULTIPLES BADGEAGES

Le système n'enregistre qu'un seul badgeage par activité. Le compte n'est donc débité qu'une seule fois.

REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES ACTIVITÉS

Vous pouvez, à tout moment, sous réserve de ne plus utiliser le service, demander par écrit au service Guichet Unique à récupérer les fonds versés non utilisés.

LA RESTAURATION ET LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Etape 1 : le matin

Entre 7h40 et 8h45 (Ecoles élémentaires)

Entre 7h40 et 9h (Ecoles maternelles)

Lors de l'arrivée à l'école le matin la prestation choisie est sélectionnée en appuyant sur les touches/images.



Accueil du matin



Déjeuner à la restauration scolaire



Accueil du soir/CLSH

Etape 2 :

Valider la sélection en appuyant sur "valide" et en passant la carte devant le pavé numérique de la borne

Etape 3 :



une flèche verte s'affiche : votre choix est validé



une croix rouge s'affiche : erreur, contacter le responsable du badgeage.



POUR LES CENTRES DE LOISIRS

Etape 1 : valider la présence en passant la carte devant le pavé numérique de la borne

Etape 2 :



une flèche verte s'affiche : la présence est confirmée



une croix rouge s'affiche : erreur, contacter le responsable du badgeage.



2. LE COMPTE FAMILLE

Principe : il s'agit d'un compte qui doit être approvisionné avant la consommation des prestations. Le compte ne peut en aucun cas être négatif.

Il rassemble l'ensemble des dépenses d'une même famille.

A LA CRÉATION DU COMPTE FAMILLE

L'ouverture du compte se fait :

- depuis le portail Pass'III,
- par courrier ou courriel en remplissant le dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville (www.illkirch.eu),
- au guichet unique Pass'III.

Les deux premiers moyens vous permettront d'éviter une attente trop importante au guichet unique. Il faudra toutefois venir récupérer votre carte auprès du guichet unique, à l'Hôtel de Ville, 181 route de Lyon.

B LE CHARGEMENT DU COMPTE

Lors du premier chargement, le **montant minimal** est fixé à 15 €.

Par la suite vous serez libre de choisir le montant des versements en partant du principe que le chargement doit se faire par avance en fonction des prévisions de vos consommations.

Le **montant optimal** peut être évalué à un mois de consommation par exemple et est donc fonction du nombre d'enfants et des activités de ces derniers.



Pour alimenter votre compte plusieurs possibilités :

- **depuis le portail Pass'III** : par carte bancaire en accès par le site internet : www.illkirch.eu
- **par chèque bancaire ou chèque vacances ANCV** : envoyé ou déposé au guichet unique, libellé à l'ordre de «Régie CVQ»,
- **au guichet unique Pass'III** : par les moyens de paiement suivants : espèces, chèque bancaire, chèque vacances ANCV, tickets CESU ou carte bancaire.
- **par virement**

C CONSULTATION DU SOLDE DU COMPTE

Il vous appartient de consulter régulièrement votre solde et suivre vos consommations sur le portail citoyen, sur les bornes de badgeage ou en vous rendant au guichet unique.

Un courriel ou SMS Pass'III vous avertira lorsque votre compte atteindra le seuil de 0 € vous indiquant ainsi la nécessité de le recharger.

Un relevé de compte détaillé des mouvements sera transmis par le guichet unique sur simple demande (*au maximum une fois par mois*).

3. L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Elle est impérative et doit avoir été faite avant la reprise des activités de la rentrée.



Votre dossier d'inscription est à déposer au guichet unique.

Concernant la Vill'A : voir modalités d'inscription précisées dans le Règlement Intérieur de la structure.

4. L'UTILISATION DE LA CARTE

A noter : la Vill'A et Sport-vacances ne sont pas concernés par le badgeage.

Simple d'utilisation, elle représente un outil d'autonomisation des enfants qui se l'approprient très rapidement.

Chaque jour votre enfant doit badger afin de valider sa présence qu'il soit inscrit avec réservation ou sans réservation. Pour les centres de loisirs ou la restauration maternelle, une réservation préalable est obligatoire.

En badgeant, l'enfant choisit le ou les services souhaités pour la journée.

Un responsable des badgeages sera toujours présent sur chaque site. Il s'agit des ATSEM dans les écoles maternelles, d'un animateur périscolaire en élémentaire ou de la directrice du centre de loisirs.

Chaque soir, votre enfant doit badger afin de signaler son départ de l'accueil périscolaire ou du centre de loisirs.